



## Formation spécialisée d'administration centrale du 19 novembre 2024

### Déclaration liminaire UNSA-Cefi

L'UNSA-Cefi souhaite exprimer son inquiétude et son opposition concernant les mesures annoncées par Guillaume KASBARIAN, ministre de la fonction publique, qui instaурeraient un délai de carence de trois jours et une baisse du traitement à 90 % pendant les arrêts maladie des agents de la fonction publique, ainsi que la suppression de la GIPA pour 2024 et 2025.

Permettez-nous de rappeler que ces premières mesures s'appuient sur un argument de "lutte contre les absences excessives"...

Pourtant, le dernier Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, que vient de publier la DGAFP, révèle une baisse des arrêts maladie de 2,5 jours en 2023, soit une baisse plus importante que dans le secteur privé ! Cette volonté de durcir les conditions ne se justifie donc pas ! c'est un peu comme si pour lutter contre l'absentéisme en classe on décidait d'allonger la durée des vacances scolaires.

Ces mesures injustes risquent tout simplement de pousser les agents à travailler lorsqu'ils sont malades, ce qui n'est bon ni pour leur santé, qui est au cœur des préoccupations de la FS, ni pour les collègues qui risquent d'être contaminés, ni pour la qualité du service public. De même, les services sociaux du ministère, comme le montre le rapport d'activité qui va nous être présenté aujourd'hui, sont déjà sous pression avec 7 % d'agents accompagnés par les services sociaux en plus par rapport à 2023. Comment les plus fragiles vont-ils être accompagnés si ces mesures sont adoptées ?

L'UNSA-Cefi vous appelle à faire remonter ces préoccupations auprès des instances compétentes, afin que le Gouvernement renonce à ces mesures.

Je vous remercie de votre attention.

Retrouvez nos informations

sur notre site

Ensemble pour vous !



**UNSA-Cefi**

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Centrale Économie Finances Industrie

Bât Vauban - Pièces 1094 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédéc 656

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 01 53 18 60 92

Mél : [syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr)